

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

du 9/03/82

/)ECRET N° 82/220 /MTRP/DGTFP/DFP.21024
portant intégration et nomination de certains
Candidats sortis de l'Institut Supérieur
d'Education Physique et Sportive (ISEPS)
(Université Marden NGOUABI), dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Jeunesse et Sports) en tête Monsieur
NKONDHOS Jean Baptiste.

-----ooOoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
-----ooOoo-----

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
Fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant, le règlement
sur la solde des Fonctionnaires;
(/u le décret n°74/454 du 17.12.1974 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres des catégories A, B, C et D de l'Enseignement
(Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des
articles 1er, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n°63/79
du 26.3.1963 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement
(Jeunesse et Sports)
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des Fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;
(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonne-
ments indiciaires des Fonctionnaires;
(/u le décret n°79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n°81/016 du 26.1.1981 au décret n°80/644
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n°492/DGS du 27.8.1981 du Directeur Général
des Sports transmettant les dossiers constitués par les intéressés;

/) R R E T E :

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 74/454 du 17.12.1974 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS), obtenu à l'Université Marien NGOUABI, session de Juin 1981 sont intégrés dans les cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) et nommés au grade de Professeur Certifié Stagiaire, indice 790.

- NKONDHOS Jean Baptiste, né le 29 Janvier 1956 à Pointe-Noire
- KISSANGOU MBOUTOU Jean, né le 31 Janvier 1953 à Moukondo
- MONA Aristide, né le 31 Août 1955 à Brazzaville
- N'KOUBANGO Basile, né le 11 Novembre 1954 à Kingoué.

ARTICLE 2 :- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9 Mars 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,

Gabriel OBA-APOUNOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itini Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	2
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MJS	2
DOSSIERS	12
INTERESSES	4./-